

COMMUNIQUÉ

Union des employés et employées de service Section locale 800

Pour publication immédiate

Montréal, le dimanche 19 juin 2005

Entretien ménager, décret de Montréal **Les salariés acceptent les offres, la grève générale est évitée**

Les travailleurs et travailleuses de l'entretien ménager, décret de Montréal, réunis en assemblées générales à Montréal, Granby, Trois-Rivières et Gatineau, ont voté dans une proportion de **75.74%** en faveur des offres de l'employeur pour le renouvellement de leur convention collective, suivant la recommandation unanime de leur comité de négociation.

Si les offres avaient été refusées, les quelque 4 500 salariés de l'entretien ménager, qui travaillent dans des centaines d'édifices à bureau, écoles, universités, etc., auraient déclenché la grève générale dès ce soir à minuit.

En plus d'améliorations apportées à plusieurs clauses normatives, la nouvelle convention collective leur octroie une augmentation des taux de salaire de 1,90\$ l'heure, répartie sur cinq ans, soit 14,5% ou une moyenne annuelle de 2,9% pour les travaux légers, et 14% ou une moyenne annuelle de 2,8% pour les travaux lourds.

Autre gain important, pour la première fois, la date des augmentations de salaire est prévue dans la nouvelle convention collective (1^{er} juin de chaque année), alors qu'auparavant, ces augmentations n'entraient en vigueur qu'à l'anniversaire de la promulgation du décret par le gouvernement.

Les salariés ont également obtenu une contribution de leur employeur à un régime de retraite, ce qui constitue une vieille revendication.

Ces travailleurs et travailleuses sont membres de l'Union des employés et employées de service, section locale 800, affiliée à la FTQ,

(30)

Source : Claude St-Marseille
Me Sylvie Maheu
UES, section locale 800
Tel. : 514-385-1717